(N°. 95.) (1827.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Du MERCREDI, *28 Novembre* 1827.

ITALIE.

Ancône, 5 *novembre.*

Les officiers de la frégate anglaise *Darmouth*, évaluent le nombre des vaisseaux turcs et égyptiens qui ont sauté à 33, et de ceux qui ont coulé bas ou échoué à 41. Le capitan-bey aurait été tué, et Ibrahim-pacha qui se trouvait à terre, aurait ordonné de massacrer, à la vue des flottes combinées, les Grecs qui faisaient partie des équipages turcs, et d'incendier les petits bâtimens de guerre qui avaient échappé à la destruction.

Florence, 13 *novembre.*

Nous croyons à propos d'annoncer que l'on a reçu ici des nouvelles rassurantes sur la situation des chrétiens qui habitent Smyrne. Hassan-Bey, gouverneur de cette riche cité, a pris des mesures énergiques afin que tous les Francs qui y sont établis puissent vaquer avec une parfaite sûreté à leurs affaires. Il a en outre conclu une convention avec les commandans des flottes alliées, pour que cette place fût considérée par toutes les nations comme neutre, quels que fussent les événemens qui pourraient arriver ailleurs.

SUISSE.

Genève, 9 *novembre.*

Le comte Capodistrias, car c'est ainsi qu'il écrit son nom pour se distinguer de beaucoup de familles de Corfou qui portent le même nom, est resté plus long-temps ici qu'il ne se l'était proposé, n'étant parti que le 6 de ce mois par Turin pour Ancône, d'où il fera sans doute une courte excursion à Corfou, sa ville natale. Ensuite il s'embarquera sur une frégate anglaise pour la Grèce, où il espère pouvoir prendre les mesures les plus propres à assurer le salut de sa nation.

ALLEMAGNE.

Mayence, 12 *novembre.*

C'est un fait que le roi des Pays-Bas désire de voir terminer les négociations sur le réglement de la navigation du Rhin. Les dernières explications à cet effet, envoyées à Berlin, en fournissent la preuve. La mer serait ouverte aux navires des états rhénans. Il n'y a plus de doute que la Prusse et les Pays-Bas ne soient d'accord sur l'article 1 de la convention de Vienne. Mais la Prusse et les Pays-Bas ne veulent accorder cette concession qu'aux navires des états rhénans et point du tout à ceux d'autres états. Or ce n'est point là, dit-on, le sens de l'article 6 du traité de paix de Paris, qui admet une communication de commerce générale pour tous les états, qui ne manqueront pas de faire valoir leurs intérêts.

Aix-la-Chapelle, 24 *novembre.*

La feuille officielle de la régence royale, du 22 de ce mois, contient la décision royale suivante :

Il est généralement connu que dans toutes les églises catholiques et évangéliques de la monarchie, les sermons dits de *controverse*, ou discours publics, par lesquels, contrairement à l'esprit de l'évangile, on excite la haine et l'aigreur entre ceux qui font profession de croyances différentes, sont expressément défendus sous peine de destitution et d'emprisonnement. S. M. sur un fait venu à sa connaissance, a jugé à propos d'ordonner de tenir rigoureusement la main à l'exécution de cette défense, et que l'ecclésiastique qui se rendrait coupable de contravention devra, sans aucune considération, subir la peine prescrite: il a été de plus imposé à la régence l'obligation de prévenir soigneusement par avertissemens et réprimandes, tous événemens de cette espèce, si opposés à l'esprit de tolérance de l'évangile.

Nous mettons cette décision royale à la connaissance du public, avec la confiance que les ecclésiastiques de toutes les confessions s'empresseront de s'y conformer.

Aix-la-Chapelle, 16 novembre 1827.

ANGLETERRE.

Londres, 20 *novembre.*

L'ordre en conseil de S. M., dont le *Courier* parlait hier, porte que des instructions seront expédiées sans délai aux forces navales de S. M. dans la Méditerranée, qui les autoriseront et leur ordonneront de saisir et d'envoyer dans quelque port, soit appartenant à S. M., ou étant sous sa royale protection, tout bâtiment armé qu'elles rencontreront en mer, sous pavillon grec, ou équipé et armé dans un port grec quelconque, à l'exception seulement des vaisseaux de guerre appartenant au gouvernement grec ou aux personnes qui agissent d'après ses ordres, et qu'elles prendront les mesures propres à ce que tous ces bâtimens avec leurs équipages soient mis en sûreté et détenus dans les ports où ils ont été envoyés jusqu'à ce que la volonté de S. M. à leur égard soit ultérieurement connue.

Du 21. — Le bruit a couru aujourd'hui à la bourse, que la Porte avait donné des gardes aux ambassadeurs, et que le sultan avait fait confisquer toutes les propriétés russes, françaises et anglaises.

— Les gens qui s'occupent de présages, remarquent d'abord que le nord du ciel s'est montré tout en feu à Londres et à Paris, ensuite que la lune, emblême de la Turquie, a souffert une éclipse, que la marée a monté *trois fois* dans la Tamise, dans le même jour; mais ce qu'il y a de plus alarmant, c'est qu'à l'arrivée de la nouvelle du combat de Navarin, *la couronne et l'ancre* sont tombées, à la fête donnée par le lord maire, sur la tête du duc de Clarence, grand amiral, et puis par terre. (*Standard.*)

— Bolivar a publié au palais du gouvernement, à Bogota, le 11 septembre, la proclamation suivante :

« Simon Bolivar, président libérateur de la république de Colombie : Guayaquiliens! Le torrent des dissensions civiles vous a précipités dans votre situation présente : vous êtes les victimes du sort que vous avez tant cherché à éviter. Vous n'êtes point blâmables, un peuple entier ne le saurait jamais être; car le peuple ne désire que justice, repos et liberté. Des opinions dangereuses ou erronées proviennent généralement de ses gouvernans, ce sont eux qui causent des calamités publiques. Je vous connais; vous me connaissez, et nous ne pouvons manquer de nous entendre. Que ceux qui cherchent à vous désunir renoncent à leur projet; embrassons-nous comme des frères affectionnés, à l'ombre des lauriers, des lois et du nom de la Colombie. »

FRANCE.

Paris, 23 *novembre.*

Le bruit s'est répandu aujourd'hui, à la fin de la bourse, que M. l'ambassadeur d'Autriche avait remis au gouvernement français une note diplomatique de la plus haute importance. Cette note, également communiquée au cabinet britannique, aurait pour objet de déclarer que si la France et l'Angleterre secondaient la Russie, dans le cas où cette dernière puissance ferait la guerre à la Porte, l'Autriche était résolue à prendre parti pour le gouvernement turc.

Nous sommes fort éloignés de prétendre garantir l'exactitude de cette nouvelle; nous ne la rapportons que parce qu'il